

ATTESTATION D'ASSURANCE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Page 1 de 2
Date 16.02.2026
Police LXX078255 - LUXCRUISES s.à.r.l.

(LXX07825526V)

MSIG Europe SE, établie à 1030 Bruxelles, Bd. Du Roi Albert II 37, certifie que

LUXCRUISES s.à.r.l.
Rue de la Gare, 39
L-6440 ECHTERNACH
Luxembourg

a souscrit un contrat d'assurance de Responsabilité Civile, ayant pour objet, dans les limites précisées ci-après, de garantir l'assuré contre:

- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile extracontractuelle pour les dommages causés à des tiers par le fait de l'exploitation de l'entreprise assurée (garantie exploitation);
- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle pour les dommages causés à des tiers par le fait de ses ouvrages ou de ses produits ainsi que de leurs accessoires (emballages, instructions et modes d'emploi, etc.) après livraison (garantie Après livraison (produits + après travaux));
- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle pour les dommages causés à des tiers par le fait de ses activités professionnelles (garantie Responsabilité professionnelle).

Les garanties précitées s'appliquent pour autant qu'elles soient explicitement mentionnées ci-après.

Date de prise d'effet : 01.01.2026 00:00
Date d'expiration : 31.12.2026 24:00

I GARANTIES ET LIMITES

1. DISPOSITIONS APPLICABLES AU NIVEAU DE LA GARANTIE

Les dispositions suivantes s'appliquent uniquement à la garantie où elles sont indiquées. Sauf indication contraire explicite, elles s'appliquent également à ses sous-garanties et/ou garanties supplémentaires.

1.1. EXPLOITATION

Montant assuré / 2.500.000,00 EUR par sinistre
Dommage couvert Dommages corporels, dommages matériels et dommages immatériels confondus

1.2. RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Montant assuré / 250.000,00 EUR par sinistre
Dommage couvert Dommages immatériels
et maximum 8.750,00 EUR par voyageur

250.000,00 EUR par sinistre

ATTESTATION D'ASSURANCE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Page 2 de 2
Date 16.02.2026
Police LXX078255 - LUXCRUISES s.à.r.l.

(LXX07825526V)

Dommmages matériels
et maximum 5.000,00 EUR par voyageur

2.500.000,00 EUR par sinistre
Dommmages corporels
et maximum 250.000,00 EUR par voyageur

II Participation MSIG Europe SE

COMPAGNIE	PARTICIPATION (%)
MSIG Europe SE	100,00

L'assureur atteste que le contrat susmentionné n'est pas frappé de déchéance à ce jour. Les garanties sont acquises et les primes déjà émises sont payées.

Cependant, cette attestation est fourni purement à titre d'information et ne modifie donc en rien le contenu de la police précitée ni les droits et obligations respectifs des parties concernées.

Fait à Bruxelles, le 16.02.2026

Pour la compagnie



Lien Schepens
Country manager Belgium
MSIG Europe SE